



# COMMUNE DE DOURGNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 3 avril 2023  
N° 20230403DL30

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Date de la convocation : 28/03/2023

### OBJET : TARIFS ET REDEVANCES 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trois avril à 19h00,

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire,

**Présents :** Mme COUGNAUD Dominique, Maire.  
Mme BOURDIN Danielle, Adjointe.  
Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNE Isabelle,  
MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, BEILLARD Adrien, Conseillers.

**Excusés :** Mme DIOT Stéphanie (Pouvoir à Mme FOURNES), Mme TERRAL Patricia (Pouvoir à Mme COUGNAUD), M. COLLOT Adrien (Pouvoir à M. BEILLARD)

**Absents :** M. BARTOLO Thibaut

**Secrétaire de séance :** Mme HERNANDEZ Gisèle, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Madame Danielle BOURDIN Adjointe en charge des finances de la Commune propose les nouveaux tarifs pour l'année 2023 :

DROIT DE PLACE	TARIFS 2022	TARIFS 2023
Forains étalagistes ( /ml)	1.20 €	1.20€
Camion entre 3 et 10 m <sup>2</sup>	3.50 €	3.50€
Camion > 10m <sup>2</sup>	15.00 €	15.00 €
Droit de Terrasse <u>Forfait annuel</u>	250.00 €	250.00 €
CAMPING	TARIFS JOURNALIERS 2022	TARIFS JOURNALIERS 2023
Adulte	2.00 €	2.50 €
Enfant < 13 ans	1.00 €	1.25 €
Emplacement	2.00 €	2.50 €
Véhicule	2.00 €	2.50 €
Electricité	3.00 €	4.00 €
Garage mort	1.00 €	5.00 €

CIMETIERE	TARIFS 2022	TARIFS 2023
Concession simple 30 ans	230.00 €	230.00 €
Concession double 30 ans	460.00 €	460.00 €
Colombarium – concession 30 ans	300.00 €	300.00 €
Location temporaire d'une case	30 € / an	30 € / an
<b>SCOLARISATION HORS COMMUNE</b>	<b>1 100.00 €</b>	<b>1 100.00 €</b>
LOCATION MATERIEL	TARIFS 2022	TARIFS 2023
BENNE à Végétaux	20 €	20 €
Bancs / Tables /Chaises (Gratuit pour les particuliers et associations de la commune)	20 €	20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE les nouveaux tarifs et redevances pour le budget principal 2023.**

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire



Dominique COUGNAUD



Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.